Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Récidive annulation judiciaire permis de conduire

Par danieleH

Suite à une annulation judiciaire de 3 mois avec exécution provisoire en décembre 2018 en état de récidive (je pouvais donc le repasser fin mars 2019, j'ai reçu la lettre réf7 en juin 2019.
J'ai alors entamé les démarches auprès de ANTS pour retour au permis (avec tests psycho+ visite médicale OK).
En août 2019 mon dossier ANTS est rejeté pour raison "permis suspendu et non annulé". Je refais mon dossier ANTS en cochant cette fois-çi la case "suspension", mon dossier est validé et je reçois mon permis en septembre 2019 avec un solde de 10 points!
Or, il s'avère que mon dossier d'annulation n'a été enregistré qu'en décembre 2019 par la préfecture (vu sur le RII), soit plus d'un an après la décision judiciaire. Aujourd'hui, j'ai donc 0 point et un permis invalide!
Conclusion: pour une annulation de 3 mois, 1 an et un mois après, je suis toujours dans une situation irrégulière!
Dois-je refaire un dossier ANTS?
Dois-je encore attendre 2 à 4 mois de recevoir la lettre 48SI?
Je vous remercie